
Une page inédite de l'histoire du Cap-Santé

M. l'abbé Maximin Fortin, 12^e curé 1874-1887.

(Suite)

Ce document véritablement apostolique, fut lu au prône de la messe paroissiale du Cap-Santé, le 18 août 1878, par M. l'abbé J. Martel, curé des Grondines.

Par un sentiment de délicatesse facile à comprendre, M. Fortin, partie dans la cause, l'avait prié de le suppléer dans cette circonstance, et d'échanger de cure pendant vingt-quatre heures.

M. Martel donna donc aux fidèles du Cap-Santé communication du mandement de l'Archevêque de Québec, et fit suivre cette lecture de commentaires que tout le monde, paraît-il, ne goûta pas dans la même mesure.

L'acte épiscopal produisit immédiatement son effet. Les esprits redescendirent à la température ordinaire; cette petite tempête s'apaisa sans laisser de traces sensibles de son passage, et les beaux jours de calme reprirent leur cours un instant interrompu.

La visite pastorale eut lieu la même année, à la date du 7 juillet. L'archevêque de Québec confirma 90 personnes, et alloua les comptes pour 1874-75-76 et 77. Pour mettre fin à certaines difficultés, il régla, dans la même visite, que les glas ne seraient désormais sonnés que trois fois avant les services, savoir : au moment du décès, après l'Angelus de la veille du service, ainsi qu'après l'Angelus du jour du service. Enfin, il décréta que l'usage d'offrir le pain bénit, aboli ailleurs, était également aboli au Cap-Santé.

Encore un usage dont on n'est guère porté à regretter la disparition, malgré sa haute signification ! Destiné dans la pensée de l'Eglise à rappeler les agapes des premiers chrétiens et la charité qui doit exister entre tous les fidèles, il a malheureusement été plus souvent une pomme de discorde qu'un trait d'union. On n'a qu'à consulter nos annales judiciaires, depuis les commencements de la colonie jusqu'à nos jours, pour constater que bien peu de paroisses n'ont pas leur dossier à propos de pain bénit.
